

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 12 janvier 2021, a adopté le règlement suivant :

**1311-2021 DÉCRÉTANT DES IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE QUARTIER**

La Municipalité a reçu le 23 juin 2021, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1311-2021](#) [PDF – 216 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 juillet 2021.



France Charlebois,  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe